# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-6-76210652

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"**
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
**SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**
*93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY LES AUBRAIS*
Téléphone : 86-36-24

**ABONNEMENT ANNUEL : 50 F**
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
**45400 FLEURY LES AUBRAIS**
**C. C. P. : La Source 4604-25 C**

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

Imprimerie de la Station "Centre" - *Le Directeur-Gérant : P. JOURNET*

BULLETIN TECHNIQUE N° 99 JUIN 1976

## LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

Après des années de très forte évolution notamment de 1963 à 1968, les attaques de la Pourriture grise semblent moins graves et surtout moins généralisées. On observe néanmoins des zones parfois très atteintes, comme en Bourgogne et dans le Midi par exemple en 1975. Mais le plus souvent, des périodes de beau temps à l'approche des vendanges empêchent ou arrêtent le développement du parasite à une période où les interventions sont non seulement déconseillées, mais inefficaces.

Néanmoins, la lutte contre cette maladie préoccupe encore beaucoup les viticulteurs qui redoutent une invasion grave dans l'incertitude où ils sont de pouvoir l'enrayer avec suffisamment d'efficacité.

En effet, en attendant les résultats des expérimentations entreprises par les laboratoires d'oenologie de l'Institut Technique du Vin sur l'influence de la Pourriture grise sur la qualité des vins, on admet un taux maximum et provisoire de 20 % de raisins pourris. Cette limite, qui sera vraisemblablement abaissée, doit être la règle à observer dans les essais. Elle correspond d'ailleurs aux normes retenues par la commission chargée d'étudier les résultats des diverses expérimentations réalisées en France depuis une dizaine d'années.

### METHODE DE LUTTE

Actuellement, la lutte contre cette maladie est très difficile et, suivant son degré d'intensité, n'apporte pas toujours au viticulteur les satisfactions qu'il est en droit d'en attendre. Il faut donc essayer "d'intégrer" tous les moyens susceptibles de réduire le développement du Botrytis cinerea avant d'envisager la lutte chimique.

#### Mesures culturales :

Ces mesures culturales sont destinées à diminuer l'évolution de la maladie c'est-à-dire à réduire les taux de Pourriture grise. Ainsi, les produits dont l'efficacité reste quand même limitée seront plus actifs sur des invasions moyennes comme l'ont montré de nombreux essais.

Si l'on admet que la recrudescence des invasions de Botrytis cinerea est le plus souvent due aux modifications profondes intervenues dans les techniques culturales de la vigne, on comprendra qu'un retour à des conditions de culture plus rationnelle soit susceptible de réduire la gravité des attaques.

Ces mesures devront tendre à éviter l'accumulation de l'humidité au niveau des grappes par une meilleure pénétration du vent et des rayons solaires dans la masse du feuillage. Pour cela, on interviendra sur la fumure qui devra être équilibrée, sur le système de conduite (taille, palissage, effeuillage, etc...) et sur l'application régulière des traitements préventifs contre les attaques de Tordeuse de la grappe, dont l'action sera facilitée par la perméabilité du feuillage.

P./34

Nous avons pu constater qu'en Gironde un essai d'éclaircissage des grappes suivi d'un effeuillage raisonné réalisé en 1974 après la nouaison dans une vigne très vigoureuse a réduit le taux de pourriture par rapport au témoin de 46 à 17 %. C'est peut-être un cas extrême, mais on comprend que dans de telles conditions, on peut espérer des satisfactions, même en période favorable, si on associe les mesures culturales et la lutte chimique.

Lutte chimique :

1°) Techniques de lutte

Plusieurs méthodes de lutte sont proposées, mais les résultats pratiques ne sont pas différents pour le moment. Aussi nous bornerons-nous à rappeler les principes de la méthode standard que l'on pourrait aussi appeler méthode phénologique et qui est la seule adoptée dans les essais d'homologation pour vérifier l'action des produits proposés, définir la limite d'intervention et étudier leur influence sur la vinification (fermentation-résidus).

Elle consiste à appliquer quatre traitements de chaque côté du rang, au niveau des grappes seulement, avec un appareil pneumatique à volume réduit (nouaison, fermeture de la grappe, début de la véraison et trois semaines avant la récolte).

Devant les exigences présentées par cette méthode, on parle de plus en plus de l'utilisation des formules mixtes destinées à lutter à la fois contre le Mildiou et la Pourriture grise, On part du principe que des doses faibles de produits spécifiques incorporées à tous les traitements contre le Mildiou sont susceptibles de réduire suffisamment l'évolution de la Pourriture que deux interventions seulement de produits spécifiques à dose normale, en fin de saison, suffisent à protéger la récolte, Il est évident que la lutte s'en trouve simplifiée car on admet difficilement en pratique une lutte spéciale intercalée dans un programme général avec changement fréquent des produits et de réglage du matériel. Il reste cependant à s'assurer de la valeur de cette méthode, qui, en définitive, faciliterait le travail du viticulteur et le rendrait plus efficace. C'est pour cela que le Service de la Protection des Végétaux a réalisé depuis plus de 6 ans, divers essais d'abord avec des viticulteurs dans les conditions de la pratique, puis ensuite en liaison avec d'autres organismes (INRA, ITV) selon un protocole particulier.

2°) Produits utilisés

a - Produits spécifiques

Depuis le début des essais d'homologation, plusieurs matières actives ont été utilisées selon les directives du protocole officiel, Elles sont actuellement en autorisation provisoire de vente. Certaines même ne sont plus guère utilisées comme le Thirame à 320 g de matière active/hl et le Folpel à 200 g de matière active/hl. Cette dernière matière active, si elle n'est plus conseillée seule en traitement spécifique, présente néanmoins une action secondaire intéressante contre le Botrytis cinerea.

Parmi les produits les plus couramment appliqués on trouve :

* Dichlofluanide à 125 g de matière active/hl qui est un produit de contact dont l'efficacité se manifeste de façon régulière dans les vignobles de Bourgogne et du Bordelais, Par contre, dans les régions septentrionales, les résultats obtenus sont moins bons et plus irréguliers. Il convient de ne pas intervenir trop tardivement en raison des risques possibles sur la fermentation, surtout en cas de sècheresse avant la récolte.

* Glycophène à 75 g de matière active/hl qui agit également par contact et dont les résultats ont été meilleurs dans la quasi totalité des essais réalisés en 1975.

* Une série de produits appelés benzimidazoles et qui comprend Bénomyl à 50 g de matière active/hl, Méthylthiophanate à 140 g de matière active/hl et Carbendazim à 50 g de matière active/hl, Ils présentent tous une action systémique qui se manifeste plus nettement dans les vignobles où sévit en plus la pourriture pédonculaire. C'est pour cela que leur efficacité apparaît meilleure que celle des produits agissant par contact dans les secteurs viticoles où cette forme de maladie existe.

Toutefois, il faut signaler l'apparition de souches de Botrytis résistantes aux benzimidazoles dans plusieurs régions viticoles d'Allemagne, de Suisse, mais aussi d'Alsace et de Champagne. C'est pour cela qu'avec ces matières actives les

.../...

En pratique, le viticulteur est conduit à faire un choix lorsqu'il envisage de lutter contre la Pourriture grise. Si pour le moment, les résultats des diverses techniques d'applications n'apparaissent pas très différents, il semble préférable de faire confiance à la méthode standard malgré ses exigences.

La méthode d'utilisation des produits mixtes, pour aussi séduisante qu'elle soit, a besoin d'une confirmation que les essais réalisés dans cinq circonscriptions en 1976 apportera peut-être.

De toute façon, il faut inciter les viticulteurs à la modération lorsqu'il s'agit de traitements tardifs qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses sur la fermentation avec certains produits et pour éviter la présence de résidus dans les vins. D'ailleurs, il semble illusoire de vouloir enrayer une attaque tardive qui se développe très vite sur les baies blessées par les chenilles d'Eudémis ou éclatées à la suite d'un excès d'humidité à l'approche de la récolte.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT

B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

P35

résultats de ces dernières années ont été irréguliers et souvent très insuffisants. Cette constatation d'inefficacité due à des cas de résistances a entraîné l'apparition de produits mixtes contenant Carbendazim + Folpel à 25 g + 100 g de matière active par hectolitre dont les résultats ont été satisfaisants en 1975.

Il faut enfin signaler une nouvelle matière active non encore commercialisée, la Vinchlozoline à 75 g de matière active/hl qui aurait manifesté ces deux dernières années une action très intéressante qui semble devoir la faire classer parmi les meilleurs produits actuellement proposés. Les essais que nous envisageons à la Protection des Végétaux en 1976 vont nous permettre d'apprécier son efficacité.

b - Produits mixtes :

Pour éviter les contraintes de la lutte spécifique et le changement fréquent du réglage des appareils, plusieurs firmes proposent des produits mixtes permettant à la fois de lutter contre le Mildiou et de limiter l'installation puis le développement de la Pourriture. Parmi les principaux, on trouve soit des associations de produits organiques de synthèse tels que Manèbe + Méthylthiophanate ou bien Folpel + Thirame, soit encore des associations de cuivre (Sulfate ou Oxychlorure) avec des spécialités organiques de synthèse telles que Dichlofluanide ou Folpel.

On expérimente même certains produits contenant Glycophène + Folpel et Métirame de zinc + Carbendazim.

CONCLUSION

Malgré une amélioration de la situation, la lutte contre la Pourriture grise reste préoccupante car le viticulteur ne dispose pas de moyens sûrs et de produits très efficaces pour obtenir une protection suffisante contre un champignon dont la présence est permanente et dont l'évolution peut être soudaine et grave si les conditions sont favorables. Les résultats insuffisants obtenus en 1975 en Bourgogne en présence d'une attaque particulièrement grave le prouvent (83,4 % de Pourriture dans le témoin).

L'action manifestée par les produits spécifiques ces dernières années est certes intéressante sur un taux de pourriture moyen. Elle permet de réduire la gravité des invasions et d'étaler la récolte qui peut être faite avec moins de précipitation au bénéfice de la qualité. Mais l'exemple Bourguignon de 1975 rappelle notre impuissance contre une attaque tardive très grave.

C'est pour cela qu'il faut inciter les viticulteurs à intervenir pratiquement par des façons culturales appropriées pour tenter de diminuer les causes qui peuvent favoriser l'évolution et l'extension de la maladie. Ensuite, la lutte chimique sera facilitée et les résultats obtenus seront meilleurs.

En outre, pour les régions où l'on rencontre à la fois la pourriture pédonculaire et la pourriture des baies, il serait peut être intéressant d'associer dans un programme combiné, l'action différente des produits systémiques et de contact. Enfin, il ne faut pas oublier les cas de résistance du Botrytis aux benzimidazoles qui résultent peut être de l'exagération du nombre des traitements d'assurance réalisés sans se soucier des risques du moment.

Pour les spécialités mixtes actives à la fois contre le Mildiou et la Pourriture grise, il ne s'agit pas d'essais d'homologation, mais seulement d'applications pratiques destinées à apprécier dans les formules proposées par le commerce, la valeur d'une action secondaire favorable vis-à-vis du Botrytis cinerea. La portée pratique est évidente, mais les essais de 1975 réalisés en Bordelais et en Bourgogne sont contradictoires. Si à Bordeaux les résultats sont satisfaisants pour un taux de Pourriture grise de 23,8 %, ils sont nettement insuffisants à Beaune lorsque ce taux atteint 83,4 %. Comme pour les produits spécifiques nous en revenons à une efficacité qui varie avec la gravité de la maladie. De plus il sera intéressant de comparer les prix de revient de ces deux techniques.